

MODIFICATION DU SRAADDET

PLENIERES DE LANCEMENT DES
13 ET 14 FEVRIER 2023



Occitanie
2040
CONSTRUISONS
NOTRE FUTUR
DÈS À PRÉSENT





LE SRADDET OCCITANIE 2040

Un schéma en vigueur

adopté par le Conseil Régional le 30 juin 2022 ; approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022

Une stratégie d'aménagement en deux axes

Rééquilibrage territorial et nouveau modèle de développement

Une démarche opérationnelle : des mesures d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre du SradDET

- Accompagnement en ingénierie
- Dispositifs : contrats bourg-centre, villes universitaires d'équilibre, requalification des friches...
- Outils : Foncière agricole, Foncière commerce artisanat (FOCCAL), Opérateur ERC...

Un schéma co-construit

- avec les territoires : 40 ateliers / 150 contributions et avis
- avec les instances existantes : Assemblée des territoires, Parlements de mer et de la montagne, CTAP, Comités de massifs, GART Occitanie, Comité Régional de la Biodiversité...
- avec les citoyens : un Mooc primé en 2018

UNE NECESSAIRE MODIFICATION DU SRADDET

Pour intégrer les nouvelles dispositions législatives

- Loi Climat et Résilience
- Loi 3DS
- Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

4 thématiques concernées



Sobriété foncière



Logistique



Déchets et économie circulaire



Stratégie aéroportuaire



DANS UN CALENDRIER CONTRAINT

Calendrier Occitanie

- Premier semestre 2023 : concertation préalable
- Mi 2023 : finalisation du projet
- Septembre > novembre 2023 : consultation des Personnes Publiques Associées
- Décembre 2023 > janvier 2024 : mise à disposition du public
- Printemps 2024 : adoption par la Région
- Mi 2024 : approbation par le Préfet

Comme la plupart des Régions, +6 mois par rapport au calendrier réglementaire afin de prendre le temps de la concertation

VOLET SOBRIETE FONCIERE

UN NÉCESSAIRE CHANGEMENT DE MODÈLE

La région la plus attractive de France

+ 40 000 hab/an (l'équivalent de la ville de Tarbes)
1/4 de la croissance démographique nationale

De forts enjeux de sobriété foncière

+ 2900 ha par an

Déjà inscrits dans le Sradet actuel

- Un objectif « réussir le ZAN »
- Une règle pour établir une trajectoire de réduction du rythme de consommation d'espaces

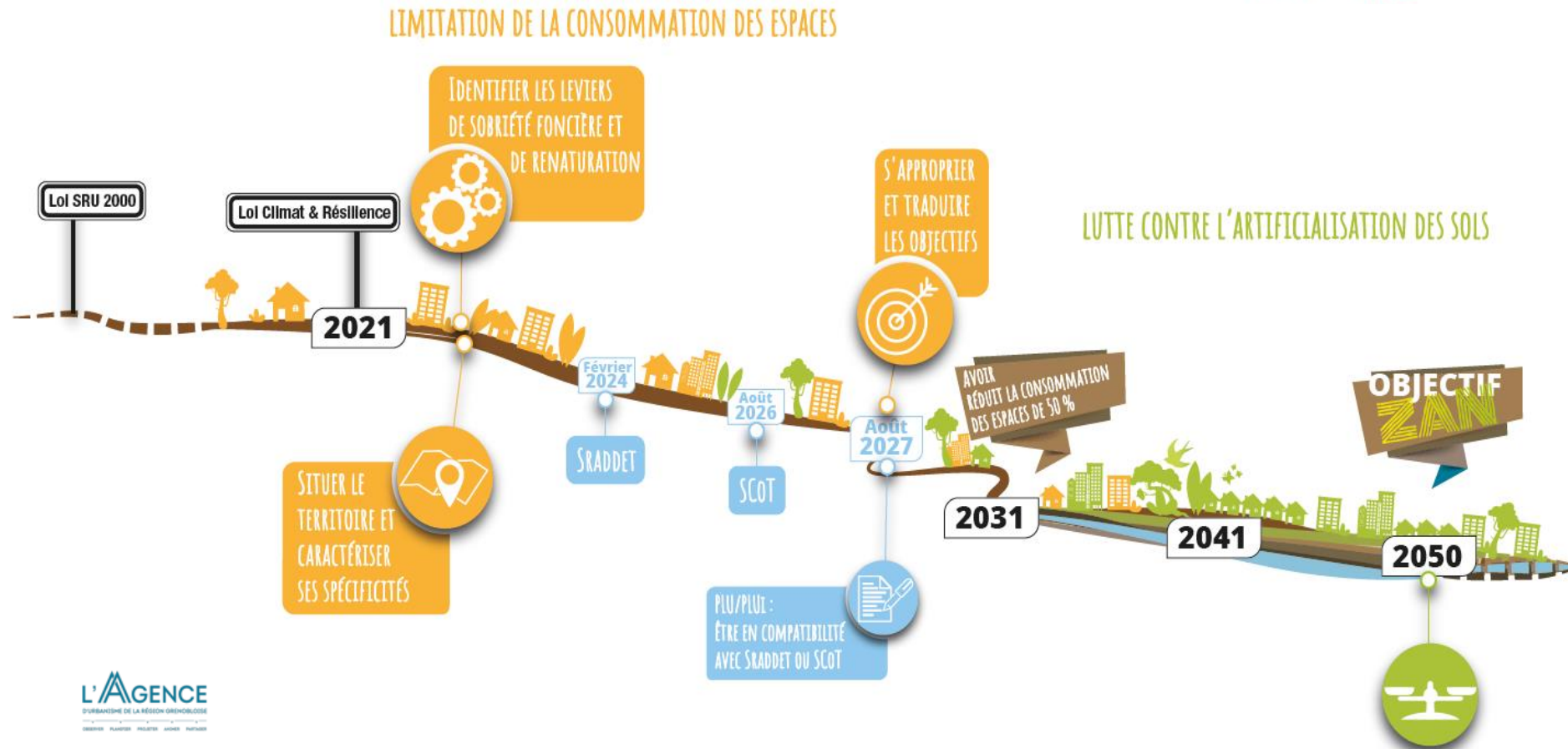


LA LOI CLIMAT : DEUX HORIZONS, DEUX OBJECTIFS

2031 : réduire de moitié de la consommation d'espaces

2050 : atteindre le zéro artificialisation nette

(toute nouvelle artificialisation doit être compensée par une renaturation)



Décennie 2010-20

29 000 ha consommés

Habitat : 70%

Activités : 21%

Mixte : 2,3%

Indéterminé : 5,8%

Un trajectoire de sobriété engagée

-21% de consommation d'espaces
(mais de grosses disparités)

Décennie 2021-31

Enveloppe urbanisable
14 500 ha

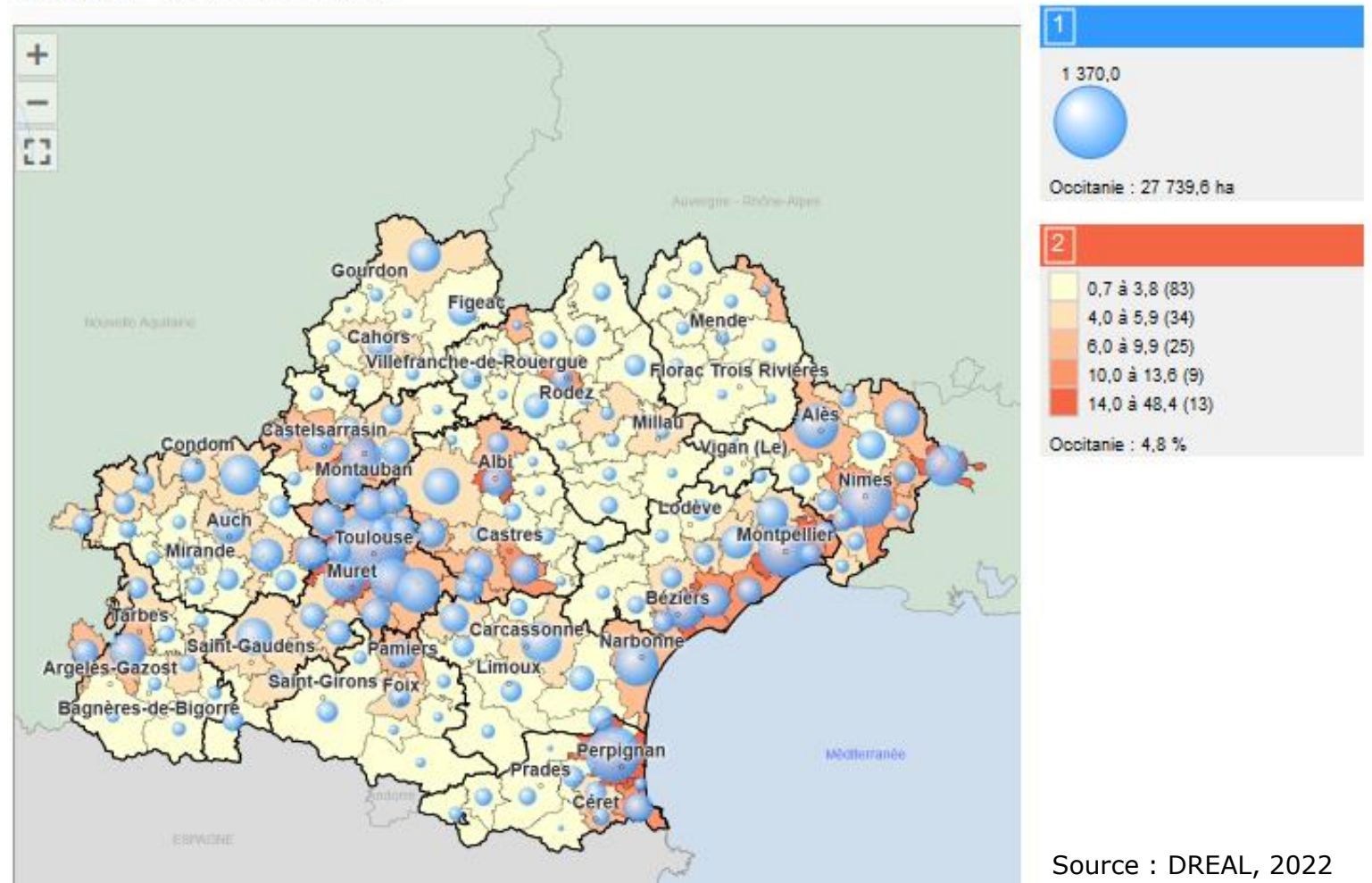
LE ZAN EN OCCITANIE

1 Flux d'artificialisation entre 2011 et 2021 (source: Observatoire national de l'artificialisation) (ha)

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols

2 Part des surfaces artificialisées en 2018 (source: fichiers fonciers 2018 - calculs DREAL) (%)

Source : DGFIP-DREAL- Fichiers fonciers



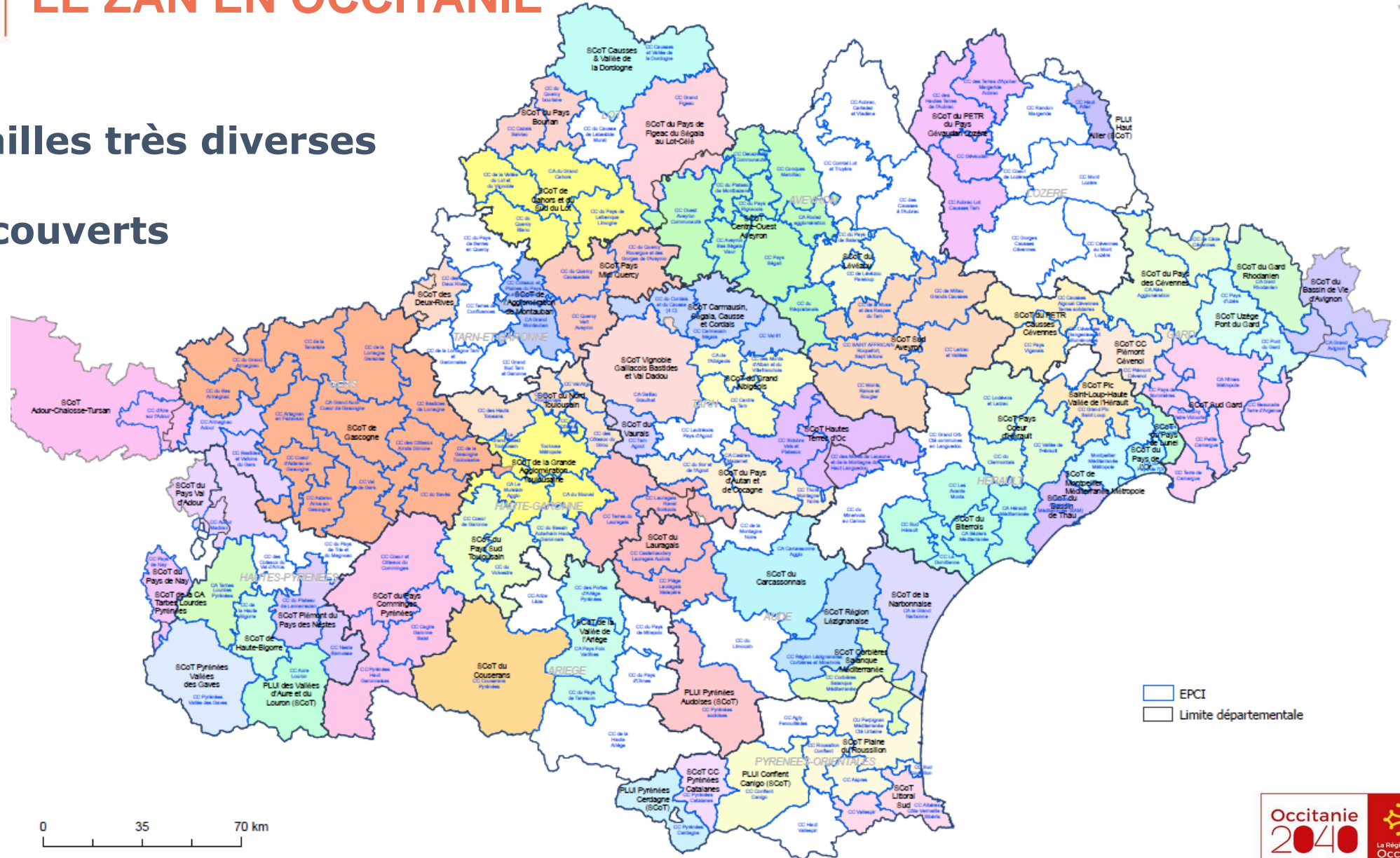
Source : DREAL, 2022

LE ZAN EN OCCITANIE



58 SCoT de tailles très diverses

27 EPCI non couverts



L'EXERCICE DE TERRITORIALISATION

COMMENT RÉPARTIR LES 14 500 HA « URBANISABLES »

Une échelle : quelle maille géographique pour fixer les objectifs ?

Deux options :

- SCoT (ou EPCI en l'absence de SCoT)
- Regroupement de SCoTs : zones d'emploi, bassins de mobilité, entités géographiques, Contrats territoriaux...

Des critères : quelles clés pour répartir l'enveloppe « urbanisable » ?

Décret

- Dynamiques démographiques et économiques
- Equilibre du territoire
- Sensibilité environnementale
- Réinvestissement urbain

Un critère complémentaire sollicité par les Régions et le bloc local

- Prise en compte de la consommation passée

POSITION DE LA RÉGION SUR CETTE DÉMARCHE

Une vraie territorialisation

ne pas appliquer de façon uniforme les -50%; prendre en compte les spécificités locales, concilier ZAN et développement économique

Une large concertation

dans la continuité du Sradet actuel en s'appuyant notamment sur la contribution de la Conférence des Scots

Un accompagnement

par des solutions opérationnelles (FOCCAL, Operco, friches, requalification des ZAE...)

NÉGOCIATIONS EN COURS AVEC L'ÉTAT

Desserrement du calendrier : + 1 an

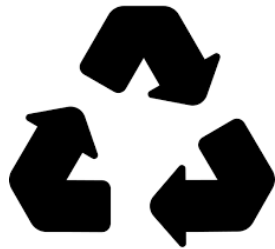
Création d'une réserve nationale grands projets pour exclure du ZAN

- les grandes infrastructures (2 LGV, autoroute = 2500 ha soit 17% de l'enveloppe)
- le foncier économique stratégique en lien avec les enjeux d'innovation et de relocalisation industrielle

Prescriptivité

laisser le choix aux Régions (prise en compte ou compatibilité Sradet > documents locaux)

AUTRES VOILETS DE LA MODIFICATION



Objet de la modification

Intégration de nouvelles dispositions réglementaires de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

Concertation via le comité régional déchets

- représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets,
- d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés,
- d'éco-organismes et d'associations agréées de protection de l'environnement.

Objet de la modification

Le SRADDET « fixe les objectifs de moyen et long termes [...] en matière de développement et de localisation des constructions logistiques »

Une démarche nouvelle à engager autour de 2 axes

- **Une stratégie transversale** combinant les enjeux de report modal (Pacte Vert), de desserte du territoire en produits locaux (souveraineté alimentaire, logistique urbaine), de développement économique, de décarbonation du transport et d'aménagement foncier (ZAN)
- **Des « projets pépites »** à accompagner sur le territoire (plateformes / industriels / producteurs locaux)

Objet de la modification

Le SRADDET définit « la stratégie régionale en matière aéroportuaire »

Une stratégie aéroportuaire déjà intégrée dans le Sraddet

- rééquilibrage des 2 aéroports métropolitains
- rapprochement des 3 plateformes régionales (Perpignan, Carcassonne, Tarbes-Lourdes)
- soutien aux aéroports d'équilibre

Une actualisation prévue avec ajout d'un volet environnemental

Une concertation qui démarre

MODIFICATION DU SRADDET

PLENIERES DE LANCEMENT DES 13 ET 14 FEVRIER 2023



Occitanie
2040
CONSTRUISONS
NOTRE FUTUR
DÈS À PRÉSENT





TABLE RONDE : LES INTERVENANTS (Montpellier)

Philippe Schmit

Consultant, Urbademain

Sandrine Barreiro

Directrice de la mission planification de l'Institut Paris Région

Sylvain Mathieu

Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
Président du PNR du Morvan

Sophie Lafenêtre

Directrice générale de l'EPF d'Occitanie



TABLE RONDE : LES INTERVENANTS (Toulouse)

Hervé Lefebvre

Président du SCoT de Gascogne

Jean Bénét

Urbaniste à l'Institut Paris Région

Philippe Schmit

Consultant, Urbademain

Dominique Buisson

Directeur foncier à l'EPF d'Occitanie

MODIFICATION DU SRADDET

PLENIERES DE LANCEMENT DES 13 ET 14 FEVRIER 2023



Occitanie
2040
CONSTRUISONS
NOTRE FUTUR
DÈS À PRÉSENT

LES SUITES DE LA DÉMARCHE

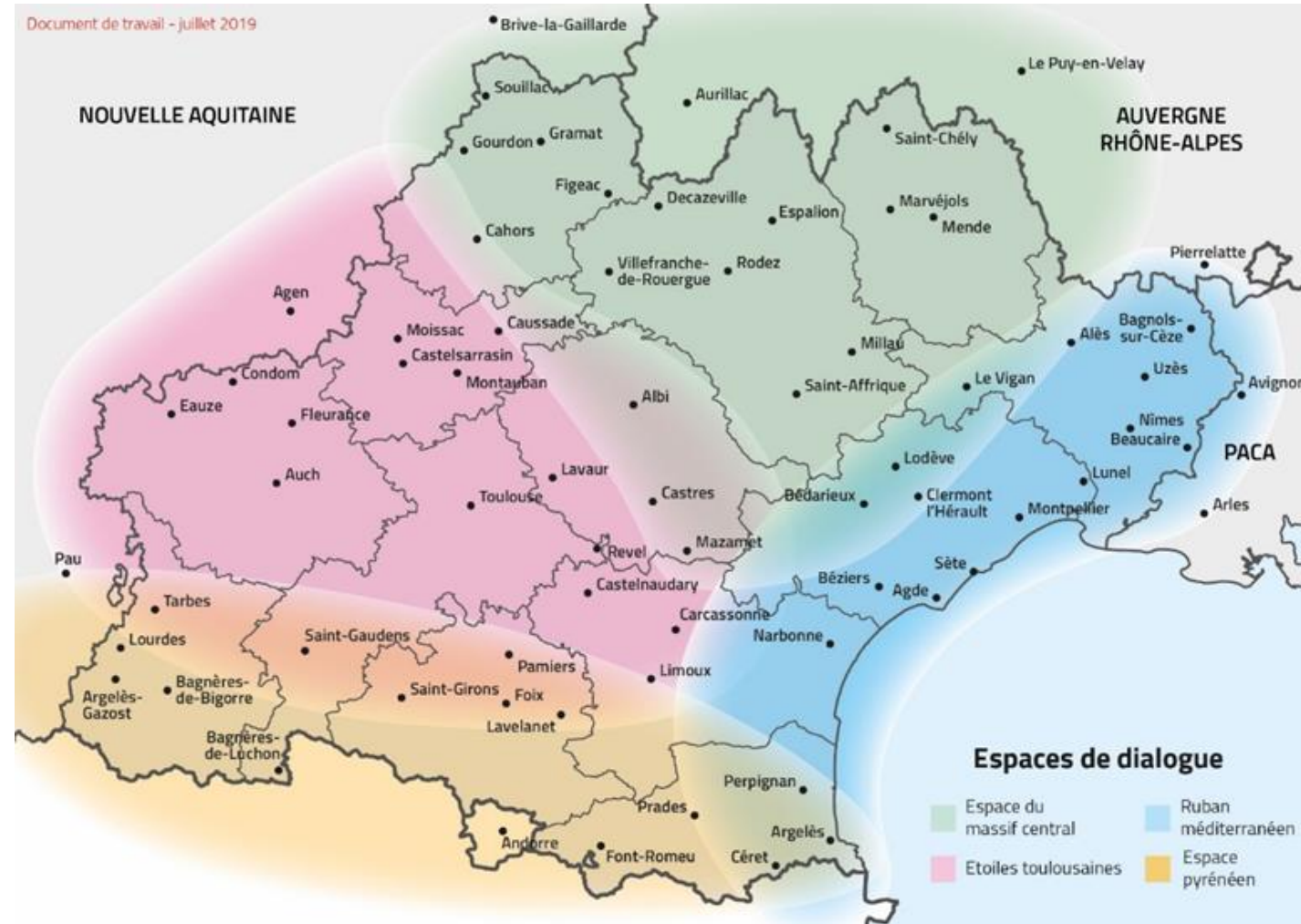
SUITE DE LA DEMARCHE : 4 ATELIERS TERRITORIAUX

Comment ?

une série d'ateliers territoriaux à l'échelle des 4 espaces de dialogue inscrits dans le SradDET

Avec qui ?

- SCoT et Interscots
- EPCI
- Pays/PETR
- PNR
- Départements
- Consulaires
- Associations d'élus (AMF, AMRF, ADCF, Fédéscot)

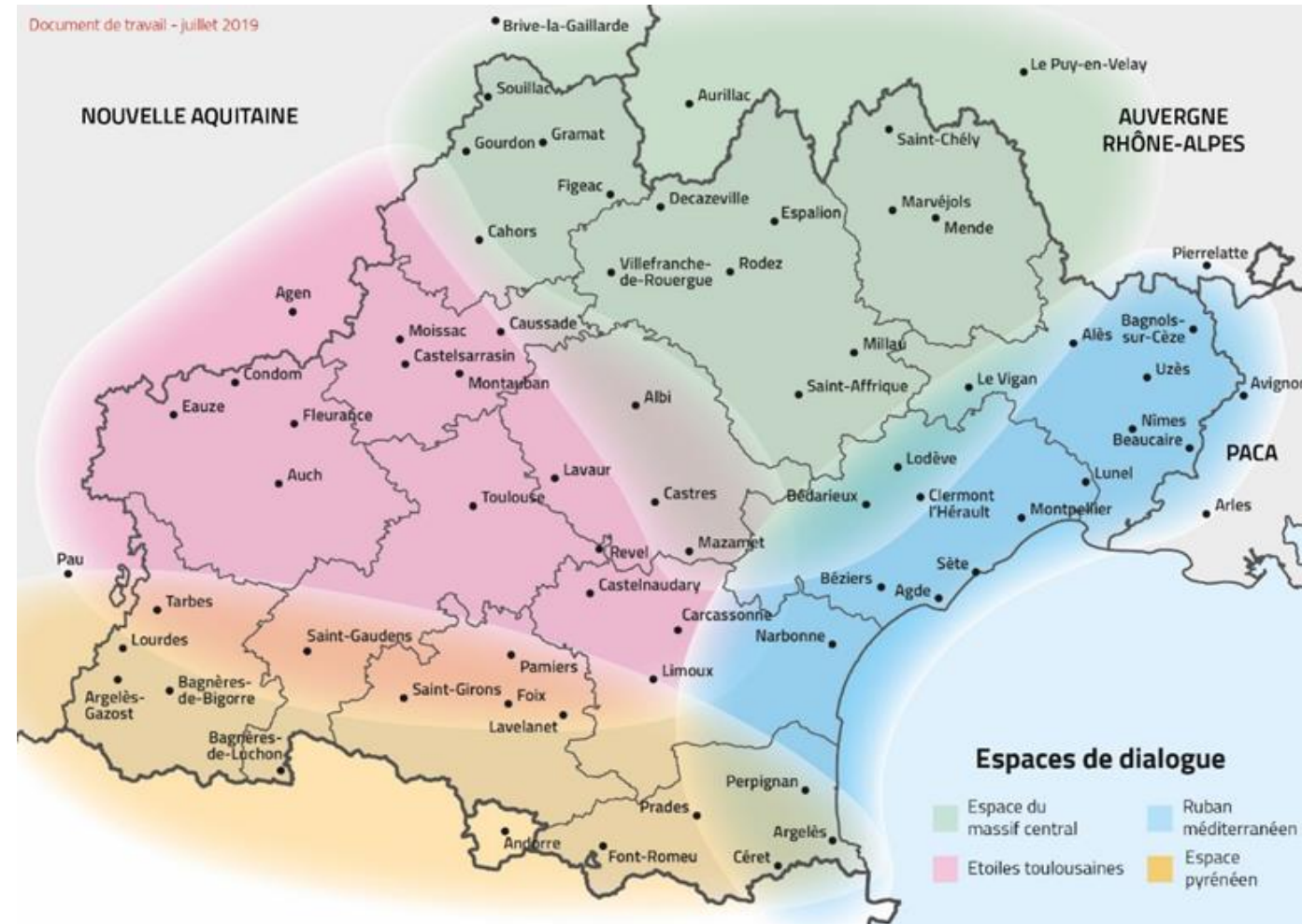


SUITE DE LA DEMARCHE : 4 ATELIERS TERRITORIAUX

Quand ?

- 29 mars : Massif central
- 31 mars : Ruban méditerranéen
- 5 avril : Massif pyrénéen
- 7 avril : Etoiles toulousaines

Pour co-construire les premiers scénarios de territorialisation





MERCI DE VOTRE ATTENTION